

**PROCEDURES D'ACCREDITATION MEDIATIQUE POUR LA TICAD7
(Pour les médias qui n'accompagnent pas une délégation officielle)
(L'inscription est fermée)**

juillet, 2019
Secrétariat de la TICAD7



***Cette annonce est réservée aux représentants médiatiques qui n'accompagnent PAS les délégations officielles de la TICAD7.**

(Chaque délégation est tenue d'enregistrer elle-même les journalistes qui l'accompagnent.)

***L'annonce adressée aux détenteurs de la carte de la presse étrangère validée par MOFA et aux membres réguliers du club des correspondants étrangers du Japon (FCCJ) sera publiée séparément.**

Si les représentants médiatiques souhaitent **couvrir une conférence de presse conjointe de la septième Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD7) qui se tiendra le 30 août 2019, et/ou utiliser le Centre international des médias (CIM)**, ils sont tenus de demander et obtenir une carte d'identification officielle des médias.

1. Procédures d'inscription (L'inscription est fermée)

(1) Documents requis pour l'accréditation des médias

- Un formulaire rempli pour l'accréditation médiatique (téléchargez [ici](#))
- Une copie d'un passeport OU une carte d'identité valable délivrée par le gouvernement du Japon
- Une image de visage
(JPEG, rapport d'aspect : 4 (hauteur) x 3 (large), plus de 300DPI, jusqu'à 20Mo, vue complète du visage, en couleurs, sans fond)

[Pour ceux qui appartiennent à une organisation médiatique]

- Une attestation d'emploi signée par l'employeur d'une organisation médiatique

[Pour les freelances non affiliés]

- Une lettre de recommandation écrite par une organisation médiatique ou gouvernementale (si possible)
- Un article avec le nom du journaliste (un article le plus récemment publié au cours des 6 derniers mois)

(2) Délai d'inscription (L'inscription est fermée)

Les documents mentionnés ci-dessus doivent être présentés **auprès du Secrétariat de la TICAD7 par e-mail (ticad7-press@mofa.go.jp) avant le 29 juillet (lundi), 2019.**

(Veuillez remplacer « # » par « @ » pour envoyer des e-mails.)

(3) Distribution des cartes d'identification des médias

Si les demandes sont acceptées, les demandeurs recevront un e-mail imprimé, envoyé par le Secrétariat de la TICAD7 sur l'achèvement de l'enregistrement avant le 16 août 2019. Les cartes d'identification des médias sont à recevoir **au Centre d'Accréditation (Accreditation Center) qui se situe au Foyer d'Entrée (Entrance Lobby) de la Salle de Conférence Nationale (the National Convention Hall) de PACIFICO Yokohama.** Veuillez y montrer une de vos cartes d'identification avec des photos (passeport, passe de presse nationale officielle, carte professionnelle/médiatique, etc.). Les horaires d'ouverture du Centre d'Accréditation sont comme suit:

du 26 au 29 août	7:30 – 19:30
le 30 août	7:30 – 12:00

2. La couverture médiatique

À cause des limites de capacité et pour des raisons de sécurité, la couverture médiatique pour les programmes officiels de la TICAD7 sera réservée aux représentants médiatique (un pool de média) de chaque délégation en principe. Concernant des programmes officiels, des photos et des images animées prises par les photographes et les caméramans du Secrétariat de la TICAD7 ("host

photographier” et “host videographer”) seront offertes. Les informations plus détaillées sur des occasions de la couverture médiatique seront partagées aux médias accrédités ultérieurement.

3. Le Centre international des médias (CIM)

Le Centre international des médias (CIM) sera ouvert du 27 au 30 août 2019.

- (1) Lieu: Salle d'Exposition A (Exhibition Hall A), PACIFICO Yokohama
- (2) Dates: du 27 au 30 août 2019 (les détails sur les horaires d'ouverture seront annoncés ultérieurement)
- (3) les principaux services et installations
 - Espace de travail pour les médias (des tables, des chaises, des sources d'électricité (prises de courant : type A), un wi-fi gratuit sont disponibles)
 - Salle de conférence de presse
 - Bureau de renseignements

4. Visas

Attention: L'inscription et la délivrance des cartes d'identification des médias NE garantit PAS l'acquisition de visa ou l'autorisation de l'entrée au Japon. AUCUN visa d'entrée ne sera délivré à l'aéroport au Japon. Chaque membre de presse est donc tenu d'obtenir un visa à l'avance. Veuillez présenter le courriel envoyé par le Secrétariat de la TICAD7 sur l'achèvement de l'enregistrement quand vous demandez un visa. Pour en savoir plus, veuillez contacter directement l'Ambassade du Japon accréditée dans chaque pays.

Pour en savoir plus, veuillez se renseigner auprès du Secrétariat de la TICAD7:

E-mail: ticad7-press@mofa.go.jp

(Veuillez remplacer « # » par « @ ».)